

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

RÈGLEMENT NUMÉRO 293

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 293 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 223 048.95 \$ ET UN
EMPRUNT DE 6 223 048.95 \$ POUR LA RÉFECTION ET LA RÉHABILITATION DES CONDUITES
D'AQUEDUC, DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DES RUES SAUVÉ, DELISLE ET
PAULINE**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de réfection et de réhabilitation des conduites d'aqueduc, de même que des réseaux d'égout sanitaire et pluvial sur les rues Sauvé, Delisle et Pauline. Les estimations détaillées incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus sont inclus, le résumé des coûts préparé par la Municipalité des Coteaux pour un montant de 6 223 048.95 \$, figurant à l'annexe « A ».

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 223 048.95 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 223 048.95 \$, sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

CATÉGORIES D'IMMEUBLE	NOMBRE D'UNITÉS
Immeuble résidentiel	1 / logement
Immeuble commercial	1 / local commercial

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Sylvain Brazeau
Maire

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 293 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 223 048.95 \$ ET UN EMPRUNT DE 6 223 048.95 \$ POUR LA RÉFECTION ET LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL DES RUES SAUVÉ, DELISLE ET PAULINE

ANNEXE A

Rue Delisle (organisation de chantier, aqueduc tranchée, égout sanitaire, égout pluvial, travaux de voirie, travaux de béton et de pavage, travaux divers)	1 322 122.50
Rue Sauvé (organisation de chantier, aqueduc (forage dirigé), égout sanitaire tranchée, égout pluvial tranchée, travaux de voirie, travaux de béton et de pavage, travaux divers)	2 515 500.00
Rue Pauline (organisation de chantier, aqueduc, égout domestique gainage, travaux de voirie, travaux de béton et de pavage, travaux divers)	451 521.00
Inspection caméra	39 875.50
Services professionnels connexes – Réseau pluvial	5 000.00
Étude géotechnique	51 460.00
Services professionnels pour les plans, devis et surveillance	186 780.00
Mandat laboratoire	90 000.00
Mise à jour du plan d'intervention	5 000.00
Contingence (10%)	466 725.90
Imprévis (10%)	466 725.90
Frais de financement temporaires (7%)	326 708.13
Sous-total	5 927 418.93
TPS	296 370.95
TVQ	591 260.04
Remboursement TPS (100%)	(296 370.95)
Remboursement TVQ (50%)	(295 630.02)
COÛT TOTAL NET ESTIMÉ	6 223 048.95

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
Le 14 février 2023